

# Les services des psychologues : solution au problème d'accessibilité en santé mentale



Par  
**Rose-Marie Charest**  
M.A., PRÉSIDENTE

**E**N NOVEMBRE dernier, le ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Philippe Couillard, nous a accordé une rencontre que nous avons grandement appréciée. Nous voulions le sensibiliser à certaines questions touchant l'accessibilité aux services psychologiques. Nous avons été rassurés d'apprendre que M. Couillard faisait de la santé mentale sa priorité. Lors de tels échanges, la meilleure situation est celle où le politicien nous invite à participer à la recherche de solutions. Ce fut le cas et nous avons donc pu avoir une discussion fructueuse, basée sur un raisonnement étoffé.

Nous avons fait part au ministre du fait que le manque d'accessibilité aux psychologues n'est pas causé par une pénurie comme dans d'autres professions. En effet, on trouve des psychologues en nombre suffisant dans presque toutes les régions du Québec. Le manque d'accessibilité touche essentiellement ceux qui n'ont pas les moyens de consulter en privé et qui ne peuvent trouver dans le réseau public les ressources dont ils ont besoin. Une illustration flagrante de ce phénomène nous est donnée quotidiennement. Le service de références de l'Ordre reçoit deux ou trois appels par jour de personnes qui sont référées par les CLSC ou les hôpitaux et qui, très souvent, ne peuvent payer les services en privé. Ils n'ont donc pas accès au service qui leur avait pourtant été formellement recommandé.

Pour les problèmes qui résultent d'un accident de travail, d'un acte criminel ou d'un accident d'auto, l'État (CSST, IVAC, RAAQ) rembourse les frais des psychologues en privé. Pour les personnes souffrant d'autres problèmes, souvent tout aussi handicapants, de telles couvertures sont inexistantes sauf pour ceux qui bénéficient d'assurances privées.

Nous sommes réalistes et nous savons qu'un ministre doit trouver des solutions à l'intérieur d'un budget donné qui n'est jamais illimité. Il faut donc rappeler que non seulement l'efficacité mais la rentabilité des services psychologiques sont démontrées, et ce, non seulement en santé mentale mais aussi en santé physique, par des indicateurs tels que les journées d'hospitalisation, la consommation de médicaments, le nombre de visites médicales et l'absentéisme au travail. Un autre facteur qui contribue aux coûts de santé est le fait que les services psychologiques offerts par des personnes non suffisamment formées pour le faire ont un effet porte tournante : le patient sort et revient dans le système avec des besoins de plus en plus complexes.

La recherche de solutions nécessite de l'ouverture, voire de la créativité de la part de tous les acteurs. Augmenter le nombre de psychologues dans le réseau public, particulièrement en première ligne, constitue la première solution à envisager. Mais on pourrait aussi penser à la possibilité d'offrir aux médecins des groupes de médecine de famille (GMF) ou d'entités similaires une enveloppe budgétaire qui leur permettrait de référer à des psychologues en privé comme le font la CSST, l'IVAC et la RAAQ.

La nécessité d'augmenter l'accessibilité aux services psychologiques a

été reconnue par la Vérificatrice générale, qui déposait son rapport en décembre dernier. Nous avons alors émis un communiqué de presse pour informer la population du fait que les psychologues sont disponibles pour offrir les services, mais que malheureusement seules les personnes qui en ont les moyens peuvent y recourir, et que nous avons offert notre collaboration pour trouver des solutions au manque d'équité dans l'offre de services en santé mentale.

Je vous convie à participer à cette recherche de solutions en nous faisant part de toutes ces idées qui naissent de l'exercice quotidien de notre profession, du désir d'offrir des services aux personnes qui en ont le plus besoin et de la volonté de collaborer avec le gouvernement pour tracer des avenues qui tiennent compte des réalités cliniques, sociales et budgétaires. D'ailleurs, lors de notre rencontre avec le ministre, ce dernier nous a demandé de proposer la candidature d'un psychologue ayant une vaste expérience sur le terrain pour participer au Comité d'experts sur l'organisation des services en santé mentale. La candidature de M. Pierre Desjardins a été retenue et nous sommes convaincus que le Comité pourra bénéficier de son expérience de la pratique de la psychologie tant en centre hospitalier qu'en CLSC et en pratique privée.

En ce début d'année, je vous offre mes meilleurs vœux de bonheur, et je suis convaincue que vous accepterez de vous joindre à moi pour souhaiter à la population québécoise de tous les niveaux de revenus d'avoir accès aux services psychologiques qui répondent à ses besoins.

Vos commentaires sur cet éditorial sont les bienvenus à : [presidence@ordrepsy.qc.ca](mailto:presidence@ordrepsy.qc.ca).